

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBLY
TENUE LE :

11 JANVIER 2011

Assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 11 janvier 2011, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Denise Grégoire et Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas, Normand Perrault, Luc Ricard, Jean Roy et Richard Tetreault, formant conseil au complet, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général, et madame Louise Bouvier, greffière.

RÉSOLUTION 2011-01-01 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée
ordinaire du 11 janvier 2011

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2011 tel qu'il a été soumis, en ajoutant les points à divers.

RÉSOLUTION 2011-01-02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée
ordinaire du 7 décembre 2010 et des
procès-verbaux des assemblées extraordinaires
des 14 et 23 décembre 2010

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2010 et des procès-verbaux des assemblées extraordinaires des 14 et 23 décembre 2010, tel qu'ils ont été soumis.

RÉSOLUTION 2011-01-03 Octroi du contrat pour l'impression de
L'Écluse 2011, à Imprimerie Maska inc., au coût
de 31 892,80 \$

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix pour l'impression des cinq parutions du bulletin municipal L'Écluse 2011 qui se détaillent comme suit :

- Imprimerie Maska inc : 31 892,80 \$
- Imprimerie Payette & Simms : 34 580,00 \$
- Imprimerie Duhaime : 37 807,48 \$

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'impression de L'Écluse 2011 au plus bas soumissionnaire conforme, Imprimerie Maska inc., au coût de 31 892,80 \$, taxes et frais inclus.

Poste budgétaire : 02-134-00-342
Certificat de la trésorière : 2011-002

RÉSOLUTION 2011-01-04	Acquisition des lots 2 039 747 et 2 039 749 de madame Branka Bivic et de monsieur Ivan Bivic, au coût de 51 074,75 \$
-----------------------	---

ATTENDU QUE la Ville veut acquérir tous les lots compris dans le parc projeté du secteur 7, le parc des Patriotes;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 2 039 747 et 2 039 749, lesquels font partie du parc, acceptent de les vendre au prix de 5,00 \$/pi²;

ATTENDU la recommandation du Service de la planification et du développement du territoire de procéder à l'acquisition des lots à ce prix;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal acquière, de madame Branka Bivic et de monsieur Ivan Bivic, 14 Albiwoods trail Bolton, Ontario. L7E 2J6, les lots 2 039 747 et 2 039 749 du cadastre du Québec, situés dans le parc des Patriotes, au coût de 51 074,75 \$.

Tous les honoraires de notaire et les frais qui s'y rattachent sont à la charge de la Ville. Me Lyne Darche, notaire, est mandatée pour la rédaction du contrat.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes.

Pour la proposition : Mesdames les conseillères Denise Grégoire et Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas, Normand Perrault, Richard Tetreault et Jean Roy.

Contre la proposition : Monsieur le conseiller Luc Ricard.

Poste budgétaire: 22-713-00-723
Certificat de la trésorière : 2011-006

RÉSOLUTION 2011-01-05	Ratification d'embauches et de fins d'emplois
-----------------------	---

ATTENDU QUE la politique de gestion des achats prévoit que la directrice du Service des ressources humaines peut procéder à l'embauche et à la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets de fonctionnement des services;

ATTENDU QUE la directrice soumet par la suite au conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

- embauche, à titre de journalier au Service de travaux publics et environnement urbain, pour la banque d'employés surnuméraires cols bleus, de :
 - Benoit Leclerc et Marc Sivret, de Saint-Jean-sur-Richelieu, à compter du 7 décembre 2010 ;
 - Christian Dupont, de Chambly, à compter du 5 janvier 2011;
- embauche, dans la catégorie personnel à la programmation, rétroactivement à leur premier jour de travail, de :
 - David Sanche, de Chambly
 - Marc-Antoine Comte, de Chambly, du 20 au 28 décembre 2010 ;
- retrait de Bruno Pierre Hébert de la banque d'employés du personnel à la programmation ;
- accueil de Yan Smith, stagiaire en technique de la documentation, du 24 janvier au 18 février 2011, sous l'égide de la responsable de la bibliothèque.

Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 8 décembre 2010 au 11 janvier 2011, totalisant 2 333 606,58 \$

Pour les activités financières du 8 décembre 2010 au 11 janvier 2011, le total des chèques portant les numéros 67928 à 68323 inclusivement s'élève à 778 441,74 \$ selon les listes déposées par la trésorière.

Pour les activités d'investissement du 8 décembre 2010 au 11 janvier 2011, le total des chèques portant les numéros 4133 à 4157 inclusivement s'élève à 797 444,66 \$ selon les listes déposées par la trésorière.

Le remboursement des dépenses aux employés pour la même période s'élève à 2 991,25 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs.

Le total des salaires aux employés municipaux pour la même période s'élève à 490 171,55 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 264 557,38 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs.

Tous ces paiements sont tirés sur le compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises
Certificat de la trésorière : 2011-007

RÉSOLUTION 2011-01-06

Approbaton des paiements effectués à l'égard des comptes à payer pour les activités financières au 11 janvier 2011, totalisant 297 159,57 \$

CONSIDÉRANT la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au 11 janvier 2011 relativement à des dépenses imputables à des activités financières, totalisant une somme de 297 159,57 \$, et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 68091 à 68262 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires: selon la liste soumise
Certificat de la trésorière : 2011-008

RÉSOLUTION 2011-01-07	Octroi de la soumission FIN2010-01 pour les services professionnels en vérification comptable pour les années 2010, 2011 et 2012 à Raymond Chabot Grant Thornton, au coût de 55 200 \$
-----------------------	--

ATTENDU que le Service des finances a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en vérification comptables pour les années 2010, 2011 et 2012 avec possibilité d'une année supplémentaire;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 novembre 2010;

ATTENDU QUE le comité de sélection a accordé un pointage suffisant aux deux firmes ayant déposé une offre les rendant éligibles à l'ouverture de l'enveloppe de prix qui a eu lieu le 20 décembre 2010; avec les résultats suivants :

- Raymond Chabot Grant Thornton : pointage : 23,73;
prix soumis: 55 200\$;
- Samson Bélair/Deloitte & Touche : pointage : 19,76;
prix soumis: 69 000\$;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la soumission ayant obtenu le pointage final le plus élevé est assimilée à la soumission la plus basse pour fins d'octroi du contrat;

ATTENDU la recommandation du comité d'octroyer le contrat à la firme ayant obtenu le plus fort pointage final;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie la soumission FIN2010-01 pour les services professionnels en vérification comptable pour les années 2010, 2011 et 2012, avec possibilité d'une année supplémentaire, au plus bas soumissionnaire conforme,

Raymond Chabot Grant Thornton, au coût de 55 200 \$, plus taxes, conformément au devis et à l'offre de service déposée.

Poste budgétaire : 02-132-00-413
Certificat de la trésorière : 2011-005

Dépôt du rapport du directeur général sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels pour les dépenses inférieures à 10 000 \$

Le directeur général, monsieur Jean Lacroix, dépose, à la présente assemblée, son rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels pour les dépenses inférieures à 10 000 \$.

RÉSOLUTION 2011-01-08	Adoption du règlement 2011-1201 modifiant le règlement 99-871 concernant la procédure pour la réalisation et la mise en place des infrastructures dans tous les développements afin d'imposer une tarification pour la surveillance de travaux sur le territoire
-----------------------	--

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2011-1201 modifiant le règlement 99-871 concernant la procédure pour la réalisation et la mise en place des infrastructures dans tous les développements afin d'imposer une tarification pour la surveillance de travaux sur le territoire. Le règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

RÉSOLUTION 2011-01-09	Adoption du règlement 2011-1200 modifiant le règlement 2008-1088 décrétant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville
-----------------------	--

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

ATTENDU la proposition de madame la conseillère Denise Grégoire de prévoir un tarif pour la carte d'accès à 8 \$ pour les adultes de 65 ans et plus;

ATTENDU la recommandation du maire de prévoir ce tarif pour tous les adultes de 50 ans et plus, soit l'âge requis pour être membre d'une fédération de l'âge d'or du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2011-1200 modifiant le règlement 2008-1088 décrétant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville en y ajoutant un tarif pour la carte d'accès à 8 \$ pour tout adulte de 50 ans et plus. Le règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

RÉSOLUTION 2011-01-10 Adoption de la politique de gestion contractuelle

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville, conformément au projet soumis, qui sera annexée au règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

RÉSOLUTION 2011-01-11 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement régissant les modalités de partage des coûts d'une clôture mitoyenne à une propriété publique

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Jean Roy qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement régissant les modalités de partage des coûts d'une clôture mitoyenne à une propriété publique. La dispense de lecture est demandée.

RÉSOLUTION 2011-01-12 Adoption du règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses. Le règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

RÉSOLUTION 2011-01-13 Demande de certificat d'autorisation pour le projet d'agrandissement industriel de Maçonnerie Rainville et Frères au 8600 rue Samuel-Hatt au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

ATTENDU QUE Maçonnerie Rainville et Frères, localisée au 8600 rue Samuel-Hatt, désire réaliser un agrandissement de ses installations;

ATTENDU QU'une caractérisation et un inventaire biologiques de ses terrains ont déterminé que 1 510 m² (0,15 ha) sont constitués de milieux humides en situation 3 soit 324 m² d'érablière rouge humide, 447 m² de saulaie et 739 m² de friche humide;

ATTENDU QUE la compagnie veut utiliser une partie de ces milieux humides pour des fins de développement industriel et propose de conserver 266 m² de milieux humides et de compenser la perte de 1 244 m² de milieux humides par la conservation d'une bande de 17 m de largeur sur 110 m de longueur à la limite nord du terrain, permettant de protéger 1 599 m² (0,16 ha) d'habitat terrestre, soit 1 296 m² d'érablière rouge et 303 m² de friche;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la firme Envirotel à présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet d'agrandissement de Maçonnerie Rainville et Frères au 8600 rue Samuel-Hatt, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation.

La Ville approuve le plan préparé par cette firme daté du 7 décembre 2010 dans le cadre de ce projet, accepte la zone de compensation proposée par Maçonnerie Rainville et Frères, s'engage à établir un zonage «conservation» pour cette zone et autorise le projet d'agrandissement sur la partie résiduelle.

La Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation et atteste que la réalisation de ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

La Ville informe le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'elle planifie actuellement un projet de protection d'un important secteur situé en zone agricole composé d'un milieu terrestre et d'un milieu humide de qualité. La ville désire se garder la possibilité de proposer la protection de ce secteur en compensation de milieux humides de superficies plus restreintes localisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation telle la présente zone de compensation.

Explication du projet de règlement 93-02-184 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, 93-03 de Lotissement et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le maire, monsieur Denis Lavoie, demande à la greffière, madame Louise Bouvier, d'expliquer le projet de règlement 93-02-184 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, 93-03 de Lotissement et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et d'en donner les conséquences.

Consultation publique concernant le règlement 93-02-184 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, 93-03 de Lotissement et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le maire, monsieur Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le projet de règlement 93-02-184 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, 93-03 de Lotissement et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Aucune personne présente n'a émis d'avis sur le projet de règlement.

RÉSOLUTION 2011-01-14	Adoption du deuxième projet du règlement 93-02-184 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, 93-03 de Lotissement et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
-----------------------	---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du deuxième projet du règlement 93-02-184 amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, 93-03 de Lotissement et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Explication du projet de règlement 93-02-185 amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'autoriser un projet d'habitation multifamiliale et commerciale sur l'emplacement 4 243 000 de l'avenue Bourgogne

Le maire, monsieur Denis Lavoie, demande à la greffière, madame Louise Bouvier, d'expliquer le projet de règlement 93-02-185 amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'autoriser un projet d'habitation multifamiliale et commerciale sur l'emplacement 4 243 000 de l'avenue Bourgogne et d'en donner les conséquences.

Consultation publique concernant le règlement 93-02-185 amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'autoriser un projet d'habitation multifamiliale et commerciale sur l'emplacement 4 243 000 de l'avenue Bourgogne

Le maire, monsieur Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le projet de règlement 93-02-185 amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'autoriser un projet d'habitation multifamiliale et commerciale sur l'emplacement 4 243 000 de l'avenue Bourgogne.

Aucune personne présente n'a émis d'avis sur le projet de règlement.

RÉSOLUTION 2011-01-15	Adoption du deuxième projet du règlement 93-02-185 amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'autoriser un projet d'habitation multifamiliale et commerciale sur l'emplacement 4 243 000 de l'avenue Bourgogne
-----------------------	---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE le 10 janvier 2011, le comité consultatif d'urbanisme a étudié à nouveau le projet d'habitation multifamiliale et commerciale sur l'emplacement 4 243 000

de l'avenue Bourgogne et a modifié sa recommandation de maintenir deux cases de stationnement par logement pour la réduire à 1,5 case par logement conformément à la demande du promoteur;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du deuxième projet du règlement 93-02-185 amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'autoriser un projet d'habitation multifamiliale et commerciale sur l'emplacement 4 243 000 de l'avenue Bourgogne en modifiant l'exigence pour le stationnement en réduisant de 2 cases à 1,5 case par unité de logement. Le projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Explication du projet de règlement 2010-1198 modifiant le règlement 90-606 pour l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Chambly en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de modifier le programme particulier d'urbanisme du secteur touristique

Le maire, monsieur Denis Lavoie, demande à la greffière, madame Louise Bouvier, d'expliquer le projet de règlement 2010-1198 modifiant le règlement 90-606 pour l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Chambly en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de modifier le programme particulier d'urbanisme du secteur touristique et d'en donner les conséquences.

Consultation publique concernant le règlement 2010-1198 modifiant le règlement 90-606 pour l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Chambly en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de modifier le programme particulier d'urbanisme du secteur touristique.

Le maire, monsieur Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le projet de règlement 2010-1198 modifiant le règlement 90-606 pour l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Chambly en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de modifier le programme particulier d'urbanisme du secteur touristique.

Aucune personne présente n'a émis d'avis sur le projet de règlement.

RÉSOLUTION 2011-01-16

Adoption du règlement du 2010-1198 modifiant le règlement 90-606 pour l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Chambly en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de modifier le programme particulier d'urbanisme du secteur touristique.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2010-1198 modifiant le règlement 90-606 pour l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Chambly en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de modifier le programme particulier d'urbanisme du secteur touristique. Le projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Consultation publique concernant une demande de dérogation mineure visant à permettre, au 1400 rue Jean-Monty, un garage isolé dans la marge de recul

Le maire, monsieur Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant une demande de dérogation mineure visant à permettre, au 1400 rue Jean-Monty, un garage isolé dans la marge de recul.

Aucune personne présente n'a émis d'avis sur cette demande de dérogation.

RÉSOLUTION 2011-01-17	Approbation de la demande de dérogation mineure visant à permettre, au 1400 rue Jean-Monty, un garage isolé dans la marge de recul
-----------------------	--

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à permettre, au 1400 rue Jean-Monty, un garage isolé dans la marge de recul, alors que la réglementation le prohibe;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans Le Journal de Chambly, édition du 21 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 29 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre, au 1400 rue Jean-Monty, un garage isolé dans la marge de recul, alors que la réglementation le prohibe.

RÉSOLUTION 2011-01-18	Autorisation au Service des loisirs et culture à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets de l'entente Culture en Montérégie Est 2009-2012
-----------------------	---

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est a lancé un appel de projets dans le cadre de l'entente Culture en Montérégie Est 2009-2012 visant à soutenir des initiatives structurantes pour le développement de la Route du Richelieu;

ATTENDU QUE le Circuit patrimonial de Chambly et Fort-Chambly ont été reconnus parmi les attraits du tracé de la Route du Richelieu;

ATTENDU QUE Parcs Canada aménagera, à ses frais, une aire d'interprétation et de diffusion dans le parc du fort en 2011;

ATTENDU la possibilité pour la Ville de compléter son réseau d'aires d'interprétation, avec son concept unique de panneaux de personnages historiques, en partenariat avec Parcs Canada;

ATTENDU QUE l'investissement requis par la Ville de 1 000 \$ est disponible au budget de fonctionnement 2011;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à déposer une demande d'aide financière de 11 000 \$ dans le cadre de l'appel de projets de l'entente Culture en Montérégie Est 2009-2012 pour le projet Circuit patrimonial de Chambly – Aire d'interprétation militaire, en s'engageant à y investir, si le projet est retenu, un montant de 1 000 \$ en argent, et, en services, une somme évaluée à 1 750 \$.

Monsieur Richard-A Coulombe, directeur du Service loisirs et culture, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette demande d'aide financière.

Poste budgétaire : 02-733-30-419
Certificat de la trésorière : 2011-003

RÉSOLUTION 2011-01-19

Remise de prix de participation dans le cadre des activités d'animation présentées en 2011 par le Service loisirs et culture

ATTENDU QUE la Ville souhaite encourager la participation des citoyens aux différentes activités d'animation offertes durant l'année 2011 par le Service loisirs et culture, en remettant, entre autres, des prix de participation lors des activités suivantes : Plaisirs d'hiver, Rendez-vous de la Francophonie, Fêtes de quartier, Symposium Artistes sur le champ, Journées nationales de la culture;

ATTENDU QUE cette initiative permet également de faire la promotion des activités de la bibliothèque municipale, des Caffè musica, du Théâtre jeunesse et de l'audioguide, auprès des citoyens de la Ville;

ATTENDU QUE la remise de ces prix de participation n'engendre pas de coûts directs pour la Ville, puisqu'il s'agit de prix reliés aux services offerts par cette dernière;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à remettre les prix de participation suivants :

- 1 paire de billets de Caffè musica et 2 paires de billets Théâtre jeunesse pour l'activité Plaisirs d'hiver, d'une valeur de 40 \$;
- 1 paire de billets de Caffè musica et 1 paire de billets Théâtre jeunesse pour l'activité Rendez-vous de la Francophonie, d'une valeur de 30 \$;

- 1 paire de billets de Caffè musica et 1 paire de billets de Théâtre jeunesse pour l'activité Symposium Artistes sur le champ, d'une valeur de 30 \$;
- 4 locations d'audioguide et 4 paires de billets de Théâtre jeunesse, pour les Fêtes de quartier, d'une valeur de 88 \$;
- 1 paire de billets de Caffè musica et 1 paire de billets de Théâtre jeunesse, pour les Journées nationales de la culture, d'une valeur de 30 \$.

RÉSOLUTION 2011-01-20

Autorisation au Service loisirs et culture de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets de l'entente Culture en Montérégie Est 2009-2012 pour le projet de médiation culturelle

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est a lancé un appel de projets dans le cadre de l'entente Culture en Montérégie Est 2009-2012 visant à soutenir des initiatives structurantes pour le développement d'approches de médiation culturelle;

ATTENDU QUE la Ville souhaite rejoindre les jeunes pour les intéresser à l'histoire et au patrimoine de leur région;

ATTENDU QUE la Ville veut favoriser la concertation avec les écoles situées sur le territoire pour une meilleure compréhension et connaissance mutuelles et le partage des moyens d'action;

ATTENDU QUE la Ville entend optimiser l'utilisation des outils du circuit patrimonial et rejoindre les jeunes en offrant des activités éducatives et ludiques;

ATTENDU QUE l'investissement requis par la Ville de 1 000 \$ est disponible au budget de fonctionnement 2011.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseillère Denise Grégoire

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Perrault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à déposer une demande d'aide financière de 13 937 \$ dans le cadre de l'appel du projets de l'entente Culture en Montérégie Est 2009-2012 pour le projet « Un circuit patrimonial ouvert sur les jeunes » en s'engageant à y investir, le cas échéant, un montant de 1 000 \$ en argent, et, en services, une somme évaluée à 4 200 \$.

Monsieur Richard-A Coulombe, directeur du Service loisirs et culture, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette demande d'aide financière.

Poste budgétaire : 02-733-30-419
Certificat de la trésorière : 2011-001

RÉSOLUTION 2011-01-21

Accueil d'un stagiaire au programme en loisir, culture et tourisme

ATTENDU QUE le Service loisirs et culture désire planifier, peaufiner et organiser divers programmes d'ordre culturel et communautaire;

ATTENDU QUE les étudiants au programme universitaire en animation et recherche culturelles doivent compléter un stage d'acquisition de compétences dans le cadre de leurs études;

ATTENDU que le régisseur culturel et l'agent culturel ont rencontré des étudiants et recommandent d'accueillir un d'entre eux pour effectuer son stage en 2011;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Normand Perrault

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le stage du programme au baccalauréat en animation et recherche culturelle du 12 janvier 2011 jusqu'au plus tard le 14 mai 2011, de Madame Diane Dupuis, de Chambly, sous la responsabilité de l'agent culturel.

Ce stage ne comporte aucun frais autre que ceux prévus à la politique d'accueil de stagiaires.

Poste budgétaire : 02-161-00-460

Certificat de la trésorière : 2011-004

RÉSOLUTION 2011-01-22

Gratuité de la location de la glace pour l'Association du hockey mineur de Chambly inc., dans le cadre de la 16^e édition du tournoi provincial Pee-Wee de Chambly, au Centre Sportif Robert-Lebel, du 11 au 23 janvier 2011

ATTENDU QUE l'organisation du Tournoi provincial Pee-Wee de Chambly est une des principales sources de financement de l'Association du hockey mineur de Chambly inc.;

ATTENDU QUE l'organisme demande à la Ville la gratuité de toutes les heures de glace pour cet événement qui se tiendra au Centre sportif Robert-Lebel du 11 au 23 janvier 2011;

ATTENDU QU'en 2010, la Ville accordait la gratuité des heures de glace pour la tenue du tournoi de hockey Pee-Wee jusqu'à concurrence de 100 heures, ce qui représente une somme de 3 303,82 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 4 et du premier alinéa de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans le domaine des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Perrault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie, à l'Association de hockey mineur de Chambly inc., case postale 122, Chambly J3L 4B1, une subvention équivalente à un maximum de 100 heures de location de glace pour la tenue de la 16^e édition du Tournoi provincial Pee-Wee de Chambly qui se déroulera du 11 au 23 janvier 2011 au Centre sportif Robert-Lebel, représentant un montant maximal de 3 303,82 \$, taxes incluses.

La trésorière est autorisée à procéder aux écritures comptables pour le paiement de cette subvention en 2011.

RÉSOLUTION 2011-01-23

Prolongation pour les travaux dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites PRECO

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO);

ATTENDU QUE, pour être prolongés jusqu'au 31 décembre 2011, ces projets doivent avoir eu des travaux matériels réalisés avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour ces travaux avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier de réalisation, signé par un ingénieur, qui détaille les travaux à faire jusqu'au 31 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal s'engage à terminer le projet de réfection de la rue De Richelieu dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO) et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011.

Avec la présente résolution, un calendrier de réalisation, signé par un ingénieur, qui détaille les travaux à faire jusqu'au 31 octobre 2011 est fourni pour ce projet.

Le conseil accepte que les projets autres que celui de la rue De Richelieu soient complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

RÉSOLUTION 2011-01-24

Nomination d'un pompier à l'essai et fin de la période d'essai d'un autre pompier

ATTENDU QUE, suite à la démission d'un pompier régulier, une équipe de travail est présentement incomplète;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir le même nombre d'effectifs réguliers réparti parmi les équipes de travail;

ATTENDU QU'un candidat réserviste répondant aux attentes de son supérieur est disponible et le directeur adjoint en recommande la nomination;

ATTENDU QUE la nomination de monsieur Marc-André Vachon à la fonction de pompier à l'essai au Service de sécurité incendie, le 4 mai 2010, était assujettie à une période d'essai de douze mois de service continu ou 220 heures travaillées ;

ATTENDU QUE le pompier Vachon a complété sa période d'essai de 220 heures travaillées;

ATTENDU QUE le directeur adjoint du service a procédé à son évaluation et recommande la confirmation de son statut;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Perrault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Sébastien Bouchard, de Carignan, à la fonction de pompier en probation pour une période d'un an ou 220 heures travaillées et mette fin à la période d'essai de monsieur Marc-André Vachon en le confirmant à la fonction de pompier.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective des employés pompiers.

RÉSOLUTION 2011-01-25

Adoption du règlement 2011-1199 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière concernant le stationnement de nuit et le stationnement sur la rue Port-Royal

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2011-1199 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière concernant le stationnement de nuit et le stationnement sur la rue Port-Royal. Le règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

RÉSOLUTION 2011-01-26

Avis de motion modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière afin de prévoir une zone débarcadère Handi-Bus face au 1455 boulevard Brassard et d'interdire le stationnement sur le côté droit, à l'entrée de la placette De Salaberry

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Serge Gélinas qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière afin de prévoir

une zone débarcadère Handi-Bus face au 1455 boulevard Brassard et d'interdire le stationnement sur le côté droit, à l'entrée de la placette De Salaberry.

RÉSOLUTION 2011-01-27

Installation de panneaux d'arrêt sur diverses
rues

ATTENDU la recommandation du comité de circulation du 8 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Perrault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Bruyère, aux deux intersections avec la rue De Beauport, à l'intersection du boulevard Anne-Le Seigneur et de la rue Jean-Casgrain, dans toutes les directions, sur la rue Anne-Le Seigneur, à l'intersection des boulevards Anne-Le Seigneur et Lebel, et sur la rue Timothée-Kimber, à l'intersection de la rue Anne-Le Seigneur et du boulevard Lebel, le tout conformément au plan soumis par le comité de circulation.

RÉSOLUTION 2011-01-28

Acceptation de l'offre négociée dans le dossier
d'expropriation des lots 2 345 695 à 2 345 699,
parc des Vétérans, totalisant 411 920,33 \$

ATTENDU QUE la Ville avait entrepris des procédures d'expropriation pour l'acquisition du lot 2 345 699, propriété de Ghyslain Rémillard, des lots 2 345 696 et 2 345 698, propriété de Gilbert Rémillard, et des lots 2 345 695 et 2 345 697, propriété de Yanick Rémillard, situés dans l'emprise du parc des Vétérans;

ATTENDU QUE des ententes sont intervenues entre la Ville et les propriétaires;

EN CONSÉQUENCE:-

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte les entente intervenues entre les représentants de la Ville et les propriétaires pour l'acquisition des lots 2 345 695 à 2 345 699 du cadastre du Québec qui prévoient le versement d'indemnités totales et finales au montant de 403 000 \$, incluant les intérêts et les frais, plus le remboursement des honoraires de l'évaluateur des expropriés au coût de 7 830 \$, plus taxes.

Me Lyne Darche, notaire, est mandaté pour la rédaction du transfert de propriété.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Le paiement des indemnités et du remboursement des honoraires de l'évaluateur est financé à même les revenus de vente de terrains.

Poste budgétaire : 22-713-00-723

Certificat de la trésorière : 2011-054

RÉSOLUTION 2011-01-29

Signature d'une entente entre la Ville, 2838087 Canada inc. et Société Guyon s.e.n.c. dans les dossiers d'expropriation du secteur 3B, Fréchette/Fourouge

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville, 2838087 Canada inc. et Société Guyon s.e.n.c. dans les dossiers d'expropriation du secteur 3B, Fréchette/Fourouge, visant l'emprise des rues et du parc localisés dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE:-

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte l'entente intervenue entre les représentants de la Ville et 2838087 Canada inc. et Société Guyon s.e.n.c dans les dossiers d'expropriation du secteur 3B, Fréchette/Fourouge, visant l'emprise des rues et du parc localisés dans ce secteur. Cette entente négociée est valide uniquement si elle est entérinée par la Cour supérieure dans le dossier C.S. 505-05-009781-102.

Me France Rousseau est la notaire instrumentant aux fins de l'entente et tous les honoraires et les frais sont répartis en parts égales entre les parties.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente. Les actes notariés donnant effet à la présente seront signés par le maire et la greffière ou leur remplaçant.

Poste budgétaire : 22-311-00-411, règlement 2010-1170
Certificat de la trésorière : 2011-009

RÉSOLUTION 2011-01-30

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le plan de zonage du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, afin d'agrandir une zone d'habitation unifamiliale isolée, 10RA1-26, à même le futur parc De Beaulac

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Steeves Demers qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le plan de zonage du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, afin d'agrandir une zone d'habitation unifamiliale isolée, 10RA1-26, à même le futur parc De Beaulac. La dispense de lecture est demandée.

PROPOSITION

Demande de dépôt à l'assemblée du conseil municipal de Chambly de la lettre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire reçue à la Ville le 1^{er} novembre 2010

ATTENDU QUE la Ville a reçu, le 1^{er} novembre 2010, une lettre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la lettre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 26 octobre 2010 a été portée à mon attention;

ATTENDU QUE ladite lettre est d'intérêt public;

ATTENDU QU'il est du devoir de l' élu municipal de divulguer toute information susceptible d'affecter la bonne administration des affaires publiques;

ATTENDU QUE le contenu de cette lettre concerne la population de Chambly;

ATTENDU QUE, dans ladite lettre, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande que le conseil municipal modifie son projet de convention et élimine une imprécision sur le terme de crédit du bail;

ATTENDU QU'il apparaît opportun au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville consulte ses citoyens afin de s'assurer que ceux-ci soient en accord avec cet important projet d'engagement de crédit;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la lettre originale du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 26 octobre 2010, afin que la population soit informée des derniers développements concernant le projet du complexe de l'excellence et que le conseil municipal puisse répondre à la demande du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Pour la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et messieurs les conseillers Luc Ricard, Richard Tetreault et Normand Perreault.

Contre la proposition : Madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas et Jean Roy.

Devant l'égalité des voix, La proposition est rejetée.

Le maire, monsieur Denis Lavoie, précise que cette lettre sera disponible au Service du greffe pour toute personne qui en fait la demande.

RÉSOLUTION 2011-01-31

Appui au Centre aquatique de Chambly dans sa démarche de recouvrement des sommes dues par l'ancienne directrice générale

ATTENDU le dernier jugement rendu par la Cour supérieure du Québec dans la cause opposant le Centre aquatique de Chambly et madame Katherine Lespérance et où le juge a donné raison au Centre aquatique de Chambly de continuer ses démarches contre madame Lespérance;

ATTENDU QUE le Centre aquatique continue sa démarche envers madame Lespérance afin de récupérer toutes les sommes d'argent que cette dernière se serait appropriées au moyen d'heures facturées mais non-travaillées, d'utilisation de la carte de crédit du Centre aquatique à des fins personnelles, de falsification et de gonflement de comptes de dépenses;

ATTENDU QUE le déficit du Centre aquatique est assumé par la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne son appui au conseil d'administration du Centre aquatique de Chambly dans sa démarche de recouvrement de toutes sommes dues.

RÉSOLUTION 2011-01-32 Nomination de deux nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QU'un poste de représentant des quartiers en développement au sein du comité consultatif d'urbanisme est vacant suite à la démission de monsieur Pierre Hainault;

ATTENDU QU'un poste de représentant des quartiers anciens au sein de ce comité est également vacant, un mandat prenant fin;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal nomme, comme membres du comité consultatif d'urbanisme, Monsieur Michel Tremblay, à titre de représentant des quartiers anciens, pour un premier mandat se terminant le 31 décembre 2012, et Madame Francine Guay, à titre de représentante des quartiers en développement, pour compléter le mandat de monsieur Pierre Hainault qui se termine le 31 décembre 2011.

RÉSOLUTION 2011-01-33 Modification de la résolution 2010-11-862 concernant la nomination de trois délégués de la Ville de Chambly, pour une visite au Manitoba, du 21 au 23 février, dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie afin de remplacer la participation du maire par celle du conseiller Steeves Demers

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2010-11-862, le conseil municipal nommait trois délégués pour une visite au Manitoba, du 21 au 23 février 2011, dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie;

ATTENDU QUE le maire ne peut participer à cette rencontre et qu'il aurait lieu de le remplacer;

EN CONSÉQUENCE:

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal modifie la résolution 2010-11-862 en nommant Steeves Demers au lieu et place du maire à titre de délégué de la Ville pour une visite au Manitoba, du 21 au 23 février, dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie.

RÉSOLUTION 2011-01-34 Levée de la séance

PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2011 soit levée.

Denis Lavoie, maire

Louise Bouvier, greffière